



« ORCHESTRES A L'ECOLE » **Fiche d'aide à l'élaboration d'un projet**

PRATIQUES INSTRUMENTALES COLLECTIVES A L'ECOLE

Réflexion menée conjointement par les CPEM du Nord et du Pas-de-Calais dans le cadre du stage « Orchestre à l'Ecole » les 13 et 14 octobre 2008.

1. La construction des compétences inhérentes à la culture humaniste, des compétences sociales et civiques et des compétences d'autonomie et d'initiative.

« Sans aide extérieure, le professeur des écoles est souvent démuné devant l'ambition et la nouveauté de contenus des programmes obligatoires des enseignements artistiques (...) Les enseignements obligatoires ne manquent ni d'objectifs précis, ni d'ambition artistique, loin s'en faut. La difficulté tient à l'inadéquation de la formation des enseignants, aux carences de l'encadrement et à la disparité de l'accompagnement et des partenariats » (Rapport 2007-047 sur la Mise en œuvre de l'Education Artistique et Culturelle dans l'Enseignement Primaire)

Des « orchestres à l'école » naissent un peu partout en France, ce qui permet de faire entrer la musique dans les écoles; les élèves accèdent donc plus largement à la découverte de répertoires, d'œuvres musicales variées, de genres et de styles différents et à la pratique vocale et instrumentale.

Cependant, les dispositifs sont aussi divers et variés qu'il y a de situations, le pilotage est quelquefois « partagé » au mieux, inexistant au pire, l'évaluation n'est pas toujours effective.

Il y a donc lieu de réfléchir, de poser le cadre possible de tels projets et de déterminer avec soin les enjeux, les objectifs et la cohérence nécessaire de ce type de projet.

Des études qui ont été menées montrent les répercussions positives indéniables sur la vie sociale, scolaire et personnelle des enfants valorisés et responsabilisés à travers des pratiques musicales collectives.

Le développement des compétences attendues de cette culture humaniste (socle commun, compétence 5) si difficile à construire, s'en trouve accéléré :

- redire, rejouer de mémoire un air travaillé,
 - interpréter et participer avec exactitude à un jeu rythmique et mélodique,
 - repérer des éléments musicaux caractéristiques simples,
 - connaître quelques éléments culturels d'un autre pays,
 - reconnaître et décrire des œuvres musicales, savoir les situer dans le temps et dans l'espace,
 - savoir les mettre en relation avec d'autres œuvres d'art
 - en détailler certains éléments constitutifs en utilisant un vocabulaire précis
 - inventer, composer des enchaînements à visée artistique ou expressive
- ainsi que les compétences sociales, civiques (compétence 6), l'autonomie et l'initiative (compétence 7)
- respecter les règles de vie collective
 - coopérer avec un ou plusieurs camarades
 - comprendre les notions de droits et devoirs, les mettre en application
 - montrer une certaine persévérance dans l'activité
 - s'impliquer dans un projet collectif
 - réaliser une performance mesurée
 - savoir soutenir une écoute prolongée

Au titre de l'Histoire des Arts, en arts visuels comme en éducation musicale, les élèves bénéficient de rencontres sensibles avec des œuvres qu'ils sont en mesure d'apprécier. Ces activités éveillent la curiosité des élèves pour les centres artistiques et culturels de leur ville ou de leur région.

Aussi plus de la moitié des élèves s'inscrivent à l'issue de la classe-orchestre dans une école de musique ou un conservatoire, vont aux concerts et y « entraînent » parfois leurs parents.

D'ordinaire, l'enseignement instrumental se pratique de manière individuelle, concentré en école de musique et reste le plus souvent l'apanage d'enfants issus de classe moyenne, voire aisée.

Or ce dispositif permet une pratique d'emblée collective, porteuse d'apprentissages importants pour les élèves issus de classes défavorisées, autant au niveau des compétences de citoyenneté que des compétences culturelles. Les élèves découvrent la musique directement au contact de l'instrument, en jouant et en travaillant au sein de l'orchestre installé dans l'enceinte de l'établissement scolaire.

Encadré par l'enseignant avec l'aide des professeurs de l'école de musique et/ou des musiciens intervenants (dumiste), l'orchestre à l'école est un outil dans la palette des dispositifs possibles.

2. Un cadre de travail complexe.

L'ouverture de l'école à l'action culturelle n'est jamais chose aisée. Pourtant, dès 1987, les enjeux sont posés (NS du 1/07/87) : *« L'action culturelle en milieu scolaire ouvre l'école aux réalités contemporaines, en multipliant et en approfondissant les situations de communication avec son environnement. Elle constitue une contribution directe à l'enseignement des disciplines dont elle partage les objectifs et dont elle élargit le champ ».*

Le Plan de Développement des Arts et de la Culture, signé le 14/12/2000 entre les ministres de l'Éducation Nationale et de la Culture, met l'accent sur quatre objectifs :

- la correction des inégalités sociales, culturelles, géographiques
- l'équilibre entre héritage culturel et démarches de création
- diversité des domaines artistiques comme valeurs d'ouverture et d'enrichissement
- continuité de l'éducation artistique de la maternelle au lycée

Plus récemment ; la note de rentrée 2008 précise :

« Le développement des pratiques artistiques et culturelles ; le développement des partenariats
Parallèlement à l'enseignement d'histoire des arts, les pratiques artistiques doivent être renforcées dans un objectif de généralisation à l'ensemble des cycles de formation et des champs artistiques et culturels. Afin d'offrir au plus grand nombre la possibilité d'approfondir la pratique d'un art, le nombre de classes à horaires aménagés sera multiplié par quatre en cinq ans et étendu aux domaines du théâtre et des arts plastiques, conformément aux objectifs qui ont été fixés à chaque académie. En complément des enseignements artistiques inscrits dans le temps scolaire, la pratique artistique et culturelle sera proposée dans tous les établissements concernés par l'accompagnement éducatif. La pratique artistique et culturelle est également encouragée dans le cadre des dispositifs existants : classes à projet artistique et culturel, ateliers de pratique artistique, ateliers scientifiques et techniques, pratique vocale et chorale, etc. Chaque école, chaque collège et chaque lycée doit s'engager dans un partenariat avec des structures culturelles et des collectivités territoriales pour définir les objectifs à atteindre et les moyens permettant de généraliser l'éducation artistique et culturelle. »

Il s'agit donc de mettre en œuvre une pédagogie non dénuée d'exigences dans le cadre des programmes, l'objectif étant de *« donner aux élèves les repères nécessaires à la fréquentation autonome des équipements culturels et à la rencontre avec les œuvres d'art,...de participer avec efficacité à la lutte contre l'échec scolaire ».*

Et il ne s'agit pas d'actions dites « clés en main » dont l'école ne serait que le terrain d'accueil mais bien d'actions partenariales visant à développer les pratiques artistiques.

En cela, l'enseignant reste le concepteur, le responsable d'un tel projet dans le cadre son enseignement.

Cependant, il est évident qu'au vu de la diversité des situations, les modalités de mise en oeuvre d'un projet « Orchestre A l'Ecole » peuvent varier, dans le respect des programmes et du cadre horaire défini. La déclinaison de l'horaire hebdomadaire sera en fonction du projet pédagogique des enseignants, dans le respect des volumes horaires annuels fixés pour chacun des domaines disciplinaires (soit, pour les pratiques artistiques et l'histoire des arts : 81h en cycle2, 78 h en cycle3).

3. La nécessité de l'élaboration précise, du pilotage et de l'évaluation du projet.

A/ Généralités :

- comme pour l'atelier de pratiques artistiques ou le dispositif classe à PAC, l'orchestre à l'école doit concerner la classe entière
- l'enseignant porteur du projet doit s'y investir personnellement et sur la totalité de la durée de l'action
- le projet ne doit pas reposer sur une offre de type « clés en main » émanant d'une école de musique, d'un conservatoire ou d'une structure culturelle
- le projet ne doit pas reposer sur un objectif de production de type concert ou spectacle, ce qui n'exclut pas pour autant la possibilité d'organiser une restitution des travaux et des temps forts de l'action
- le projet doit reposer sur l'idée d'un parcours de découverte et de pratiques instrumentales et vocales permettant aux élèves de toute une classe de découvrir la musique au sein d'un orchestre et d'en devenir un amateur actif, curieux, exigeant, critique : la participation au projet de l'orchestre favorise la découverte concrète et progressive du domaine musical et du processus de création
- la pratique instrumentale ne doit pas s'inscrire dans un apprentissage pré-supposé du solfège, mais bien correspondre à une découverte des possibilités sonores de ou des instruments puis du jeu technique, basé sur la mémorisation de structures mélodiques et rythmiques, l'agencement progressif de ces structures et la mise en oeuvre de compositions travaillées et réalisées ensemble

B/ Mise en oeuvre :

La coordination nécessaire est à organiser dans le cadre du projet d'école (rappel : tout projet d'action monté en partenariat avec intervenant(s) ou institution(s) extérieur(e-s) et/ou pour lequel des moyens financiers sont sollicités doit être inscrit dans le projet d'école, en l'occurrence dans le volet éducation artistique et culturelle). C'est une exigence minimale qui garantit au moins la compatibilité entre l'action envisagée et les objectifs qui justifient le projet d'école. Le directeur porte à la connaissance de l'Inspecteur les différentes actions culturelles et artistiques engagées.

La réflexion autour de cette action en partenariat avec la structure (école de musique, conservatoire,...) et avec les personnes concernées (professeurs de musique, musicien-intervenant dit « dumiste », ...) doit se concrétiser sous la forme d'une fiche-action comprenant les objectifs, l'organisation, les modalités, le calendrier, les formes d'évaluation prévue, sans oublier les tâches de chacun et le bilan global. (Cf exemple de Fiche-action ci-jointe).

Le plus souvent, il conviendra d'organiser les objectifs opérationnels en fonction des compétences.

Par exemple :

- l'enseignant de la classe assurant la coordination, le suivi, l'évaluation des compétences visées, l'articulation avec l'histoire des arts et l'ancrage des connaissances et des repères culturels au moyen du cahier de pratiques artistiques dans le respect de l'horaire et des programmes.
- le ou les professeurs de musique assurant la découverte de l'instrument, la maîtrise progressive de la pratique, la découverte d'une pratique d'orchestres et de registres différents
- le musicien-intervenant assurant les pratiques collectives vocales et instrumentales, les recherches sonores et les compositions (instruments, voix, enregistrements...) en fonction des projets de la classe
- le conseiller pédagogique spécialisé en éducation musicale, par son regard extérieur, permettant un apport dans l'analyse, la conformité de l'action au vu des IO et l'évaluation du dispositif.

C/Les différents dispositifs :

Cette action peut prendre place dans

- le cadre d'un CLEA (Contrat Local d'Education Artistique)
- le cadre d'une CHAM (Classe à Horaires Aménagés en Musique)
- le cadre d'une action du Projet d'Ecole en temps scolaire

Elle peut être complétée par une action sur le temps d'Accompagnement Educatif

Il conviendra dans chaque cas de veiller au respect des horaires par un équilibre établi sur le calendrier de l'année. Un exemple : sur un temps hebdomadaire d'éducation musicale comprenant les pratiques artistiques et l'histoire des arts d'environ 1h15, avec 30 mn d'atelier instrumental et 30 mn en collectif

- 1^{ère} période : découverte des instruments (écoutes, concerts...) et pratiques vocales et rythmiques
- 2^{ème} période : découverte de l'instrument, pratiques en atelier et en collectif
- 3^{ème} période : premières créations collectives, jeux sonores
- 4^{ème} période : apprentissages progressifs de pratiques collectives
- 5^{ème} période : élaboration d'un paysage sonore et possibilité d'une restitution des travaux (expo, court concert ou enregistrement)

4. Une réflexion sur l'enjeu et la cohérence des enseignements culturels et artistiques.

Au terme de l'action, il conviendra d'établir une analyse précise des acquis et des points négatifs. Globalement, l'enjeu n'est pas de « reproduire à l'identique » l'action l'année suivante au prétexte que les élèves, leurs parents et les partenaires sont satisfaits, mais bien d'évaluer en termes d'apprentissages si le dispositif gagnera à être reconduit ou si l'enseignant de la classe suivante dans le cycle mènera un autre projet musical ou artistique. En effet, il s'avère parfois que l'enjeu de l'action au niveau de la politique territoriale (investissement des structures culturelles) dépasse le cadre de l'école. Il convient alors de rester ferme dans notre mission de service public pour un enseignement pluridisciplinaire et égalitaire, d'analyser toutes les possibilités et de choisir en conséquence les actions qui seront menées, dans le cadre du projet d'école, celles qui seront menées en temps scolaire et celles qui seront éventuellement complétées par des dispositifs divers (accompagnement éducatif, PEL-CEL...).

Il conviendra également d'établir une cohérence avec le collègue (la plupart des actions OAE étant menées au niveau du cycle3) et de spécifier les actions menées (c'est aussi l'objet du Passeport Artistique et Culturel).

Conclusion

Ce type de projet est très « porteur » et favorise des apprentissages nombreux et complexes. C'est toujours une expérience forte et motivante pour les élèves et leur enseignant engagé dans l'action. Cependant, il faut rester vigilant quant aux enjeux et à la maîtrise du projet par l'enseignant qui reste responsable de ses enseignements. L'expérience menée par de nombreux collègues montre qu'il faut savoir s'entourer et ne pas hésiter à demander conseil pour approfondir l'analyse de la situation.

Pour plus d'informations, quelques sites Internet à consulter :

Orchestres à l'école – Quelques expériences en France :

<http://www.orchestre-ecole.over-blog.com/>

Chambre syndicale de la facture instrumentale :

<http://www.csfimusique.com/orchestre.php>